

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/359
18 novembre 2002

(02-6379)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PARAGUAY À LA RÉUNION DES 7 ET 8 NOVEMBRE 2002

La délégation paraguayenne souhaite faire part au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, à des fins de transparence, des efforts menés par le Paraguay pendant une longue période pour devenir à la fin de l'an 2000 un pays exempt de maladie de Newcastle.

L'exécution du programme de lutte contre cette maladie a commencé en 1966, alors que le programme d'éradication a été mis en œuvre à partir de 1998. Ces programmes font appel à des stratégies fondées sur la vaccination, la surveillance épidémiologique active, le contrôle des foyers d'infection et l'éducation sanitaire.

Grâce à la mise en œuvre des stratégies citées, le pays a pu se déclarer exempt de maladie de Newcastle en décembre 2000 et conserve ce statut encore aujourd'hui.

On trouvera de plus amples détails sur les activités entreprises par le Paraguay dans ce domaine dans une communication que nous présentons au Secrétariat afin qu'elle soit distribuée à tous les Membres du Comité (G/SPS/GEN/361).
